

Conseil Municipal du 27 février 2017

Finances et administration générale

Orientations budgétaires 2017

Rapporteur : **Danielle DAGUERRE**

La Commission des Finances et de l'Administration Générale s'est réunie le vendredi 17 février 2017 pour examiner les orientations à retenir pour cette année 2017, et évoquer les évolutions constatées ces dernières années.

Au plan budgétaire, l'exercice 2016 et en cours de vérification auprès des services du trésor, ce qui ne nous permet pas de présenter, pour l'instant les résultats du Compte Administratif de l'année, ni la balance définitive des différents budgets.

On peut cependant d'ores et déjà noter une réduction des dépenses réelles de fonctionnement d'environ 4,5% par rapport au précédent budget. Cette diminution des dépenses se fait principalement sur le chapitre 65 « subventions et participations » en particulier on note une baisse de 100.000€ de la subvention versée au CCAS (la subvention CEJ de la CAF au CCAS ayant pu être versée cette année en décembre). Au total ces charges diminuent de 13% par rapport à l'année dernière. Les charges à caractère général ont été contenues et maîtrisées puisqu'elles n'évoluent que d'environ 2% par rapport à l'an passé. Les dépenses de personnel diminuent quant à elles de 2% : cette baisse est principalement due au départ de 2 agents du service voirie en cours d'année, ces collaborateurs n'ayant pas été remplacés immédiatement. Ces dépenses représentent 44,08% des dépenses réelles de fonctionnement (36,36% de dépenses totales) ce qui reste dans la moyenne basse de la strate.

Au niveau des recettes de fonctionnement, on note une augmentation significative des droits de mutation (+ 65,5 KE), des remboursements de l'assurance du personnel (+ 25 KE) et des revenus des immeubles (+ 31 KE). Au total nos recettes réelles de fonctionnement augmentent ainsi de 2%.

Par rapport à l'an passé cela permet de ce fait de doubler notre marge d'autofinancement ce qui permettra en 2017 d'amortir un peu la baisse des dotations.

Pour ce qui concerne la dette, nous avons contracté en 2016 un emprunt à taux fixe (1,05%) de 600 000€ auprès de la Banque Postale sur une durée de 15 ans. Nous avons remboursé une annuité de 802,8 K€ dont 668 K€ de capital et 134,8 K€ d'intérêts. En 2017, l'annuité sera de 796,1 K€ dont 676 K€ de capital et 120,1 K€ d'intérêts sachant que les emprunts à échoir en 2017 représentent une annuité de 48,3 K€. A fin 2016, la dette en capital est de 5 367 592 € (soit 865 €/habitant).

Pour l'exercice 2017 :

Pour l'instant, après diminution annoncée des dotations versées par l'Etat, nous avons enregistré celle concernant la DGF (dotation globale de fonctionnement) et de la DNP (dotation nationale de péréquation) mais une hausse de la DSR (dotation de solidarité rurale) du fait de l'accroissement de notre population. La réforme globale de ces trois dotations d'Etat prévue l'an passé est abandonnée. Aucune de ces dotations n'est pour l'instant connue. Pour rappel, nous avons perçu en 2016 : 608,3 K€ de DGF (-73,4 K€), 499,3 K€ de DSR (+41,8 K€) et 159 K€ de DNP (-9,8 K€). De même, nous ne disposons pas de toutes les informations relatives à la fiscalité directe locale. Le produit 2016 a été de 1.911,5 K€ (soit +22,7 K€ par rapport à 2015), et appellera sans doute une évolution de nos taux afin de pouvoir financer nos investissements.

- **Pour la section de fonctionnement :**

- . L'évolution de la masse salariale sera la conséquence de dispositions nouvelles (revalorisation du point d'indice, mise en place du parcours professionnel) ou habituelle (impact du GVT : glissement vieillesse technicité).
- . Les nécessités de missions déléguées aux Communes (passeports et Cartes Nationales d'Identité) nous a amenés à renforcer les moyens à l'accueil. Ces deux missions représentent quasiment un emploi à plein temps alors que les compensations octroyées par l'Etat (5000€ + 3500€) ne couvrent pas même un demi-emploi charges incluses.
- . Le rattachement du restaurant municipal au budget général (et non plus au CCAS comme précédemment) augmente également les dépenses de fonctionnement (salaires + fournitures pour préparation des repas).
- . L'instruction des permis de construire, déléguée désormais à la Communauté de Communes coûte à la Commune (35 K€ en année pleine).

- **Pour la section d'investissement :**

Bâtiments

- . L'extension de la garderie périscolaire à l'École Notre Dame de Bon Secours (coût : 600 K€ HT) se déroulera sur deux exercices.
- La partie administrative du dossier sera constituée sur ce début 2017 (permis de construire puis appels d'offres). Nous pouvons espérer des subventions de l'ETAT (DETR), de la Région et du Conseil Départemental.
- . Sur la propriété Riou, nous envisageons la démolition de la partie arrière dès que sera précisé le problème de reconstruction et que l'on aura procédé aux différents diagnostics (plomb, amiantes...). Il nous faut aussi prévoir les raccordements et la continuité des réseaux. Nous devons, à cette fin, envisager l'effacement de réseau au début de la Rue Pierre Brossolette.
- La construction du nouvel immeuble comportant une partie commerciale et des habitations devrait être entreprise sur l'exercice 2018.
- . Nous suivons toujours l'éventualité de préemption de la propriété Le Gall et son corollaire : l'aménagement de parking en lien avec la Cité Voltaire, le dossier étant à prévoir sur plusieurs exercices.
- . Changement de fenêtres à l'école publique : une première tranche concerne les huisseries des logements et le rez-de-chaussée de l'école élémentaire (durant la période de vacances de Pâques 2017).
- . Travaux de réhabilitation du bâtiment de Croas Caer : isolation par l'extérieur et changement de fenêtres sur la partie droite du bâtiment. L'état de celui-ci fait l'objet d'une étude thermique en cours.
- . Changement de fenêtres sur la Mairie au 1^{er} étage : actuellement il n'y a pas de double vitrage et les jointures sont défectueuses. Selon les devis à établir, cette opération se fera par tranches avant d'envisager des travaux sur les grandes huisseries du rez-de-chaussée, d'une plus grande complexité.
- . Réfection des toilettes publiques : 2nde opération sur cet exercice, après le site Raphalen, concernant celles de la place du 8 mai et poursuite des autres sites sur les exercices suivants.
- . Des aménagements s'achèvent sur le local communal du rez de chaussée, rue René Daniel.
- . Nous devons évaluer les dispositifs nécessaires à la sécurisation d'accès aux écoles.
- . Pour l'équipement futur de la future médiathèque et de locaux associatifs, nous allons prévoir le concours d'un programmiste.
- . Sur le patrimoine ancien : pose de vitraux à la Chapelle de Lanvern, 1^{ère} tranche en 2017 : la rosace centrale et ses deux ouvertures latérales, avec un appel à dons en partenariat avec la Fondation du patrimoine.

Voirie et travaux urbains

- . Principal investissement, la 1^{ère} tranche de travaux route de Quimper, entre la place Amiral Ronarc'h et la rue Anatole France : en raison de la longueur et de l'importance de cette voie pénétrante, ainsi que des moyens financiers mobilisés, les travaux s'échelonnent sur plusieurs exercices.

- . Achèvement des travaux du parking Jolivet (enduits, bitumage, traçage des emplacements, signalétique).
- . Achèvement des travaux du rond-point desservant l'Espace Raphalen.
- . Réalisation d'une voie piétonne entre l'entrée de la route de Brénavec et le lotissement de l'allée des Saules : pose de buses, stabilisation, élagage, signalétique, sécurisation.
- . Programme de travaux de voirie tels qu'envisagés par la Commission de l'Urbanisme.
- . Travaux relatifs aux eaux pluviales à Mariano.
- . Rectification du mur en pierre rue de la Forge après résolution d'une question relative à la délimitation de l'opération.
- . Nous aurons à rembourser à l'OPAC la voirie extérieure du lotissement de Kersulec.

Programme de développement durable

- . Etude de faisabilité d'une chaudière à bois à l'arrière de la Mairie (pour desserte des écoles, de la Mairie et de la future médiathèque).

Matériel divers :

- . Remplacement de TBI pour les écoles (obsolescence du matériel).
- . Remplacement d'un fourgon et d'un petit camion aux services techniques. (véhicules d'occasion)
- . Achat d'un VL électrique, en substitution d'un véhicule standard rattaché aux usages de la Mairie.

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de ces orientations budgétaires.